

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MIDINETTE INC	Numéro de permis 2015015	Date d'inspection Le 10 mars 2021	
Nom de l'établissement Halte de l'Étincelle		Numéro de téléphone (506) 344-3022	
Adresse 70 rue De L'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- Après vérification les dossiers des enfants sont complets
- Les consentements, aux dossiers des enfants, sont tous complets.
- Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue.

Depuis le mois de février 2021, le programme préscolaire a temps partiel est débuté en raison de cinq avant-midis par semaine.

original signé par  
Carole Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 mars 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Katie-Alice Basque

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2021

\_\_\_\_\_  
Date